

Décision n° 2026-38 du 16 juin 2026
**donnant délégation de signature de la directrice de la direction territoriale Outre-Mer, ordonnateur
secondaire**

La directrice de la direction territoriale Outre-Mer du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2026 portant nomination du directeur général par intérim du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2021-63 du 8 juillet 2021 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2026-18 du 6 mars 2026 portant organisation du Cerema ;

décide

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses ;
- certifier le service fait.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour donner les ordres de liquidation relatifs aux :

- relevés d'opérations pour les cartes achats ;
- relevés d'opérations pour les cartes affaires ;
- certificats administratifs de remboursement aux agents de menues dépenses.

Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour signer les ordres de mission permanents et les ordres de mission ponctuels relatifs à des missions en métropole et à l'étranger dans des zones classées en vigilance normale ou en vigilance renforcée au sens des préconisations du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Article 5

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des ordres de mission mentionnés à l'article 4.

Article 6

La présente décision abroge la décision n° 2025-29 du 25 avril 2025.

Article 7

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 16 juin 2026

La directrice

BES DE BERG  Signé numériquement par : BES DE BERG Séverine (severine.bes-de-berg)
Séverine (severine.bes-de-berg)
severine.bes-de-berg
de-berg)
Nom DN : CN = BES DE BERG Séverine (severine.bes-de-berg)
email = severine.bes-de-berg@cerema.fr OU = DT+CM, Utilisateurs
Date : 2026.06.16 10:43:29 +0200

Séverine Bès de Berc

- Monsieur Yann Cordet, directeur adjoint de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Laurence Dumontier, directrice déléguée au pilotage budgétaire (jusqu'au 30 juin 2026) ;
- Madame Gihen Ben Mehdi Lheureux, directrice déléguée au pilotage budgétaire (à compter du 1^{er} août 2026) ;
- Madame Agnès Bailly, adjointe au responsable de la mission subventions programmes ;
- Madame Malick Homand, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Fabien Duberland, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Romain Tillaye, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Madame Houda Boughribi, gestionnaire au centre financier mutualisé de Bron, référente interne opérationnelle sur les opérations de dépenses, notamment en matière de marchés publics et d'opérations complexes (uniquement pour les actes prévus aux puces 1, 3 et 4 de l'article 1).

Annexe 2

- Monsieur Étienne Jacques, directeur adjoint.

Au sein de la direction déléguée aux ressources de Lyon

- Monsieur Christophe Betin, secrétaire général adjoint et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Jean-Claude Ferro, chef du service achats-budget ;
- Madame Lucie Douillard, adjointe au chef du service achats-budget ;
- Madame Marie-Renée Boillon, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Nathalie Fruhauf, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Cindy Binet, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Dourate Allaoui, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Isabelle Fusco, gestionnaire achats-budget.

Annexe 3

- Monsieur Christophe Betin, secrétaire général adjoint et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon.

Annexe 4

- Monsieur Christophe Betin, secrétaire général adjoint et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon.

Annexe 5

Au sein de l'agence Océan-Indien

- Pour l'agence, Madame Caroline Mauduit et Monsieur Abdallah Ben Omar.

Au sein de l'agence Océan Pacifique

- Pour l'agence, Monsieur José-Luis Delgado.

Au sein de l'agence Guyane

- Pour l'agence, Monsieur Étienne Jacques et Madame Bénédicte Baxerres.

Au sein de l'agence Antilles

- Pour l'agence, Monsieur Yannis Cesarin et Madame Charlotte Le Bris.